

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE
Commission permanente d'urbanisme (CPU)

**Rapport de la commission chargée
d'étudier
le préavis municipal 2011-2016 / N° 20**

Demande de crédit d'étude pour l'élaboration
du plan partiel d'affectation « Au Château »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Valérie	SCHLUP-MANTZOURANIS	
Messieurs	Pierre	BECK	absent le 19 avril
	Patrick	BRÉCHON	Président / rapporteur
	Christian	HOCHSTRASSER	excusé le 19 avril
	Konstantin	TURNAU	
	Pierre	MAEDER	
	Philippe	ROSSET	

s'est réunie les mardis 7 et 14 février ainsi que le jeudi 19 avril, en présence de Mmes Françoise Tecon, Municipale et Elisabeth Montanet, Urbaniste de la Commune, les 7 et 14 février en présence de Mme Josephine Byrne Garelli, Municipale, le 7 février en présence de M. Serge Gambarasi, chef du Service technique de la Commune. La commission les remercie tous pour leurs explications.

DOCUMENTS RECUS:

- Le projet de cahier des charges pour l'étude test « Place d'Armes »

1. Préambule

Ce préavis annule et remplace le préavis N° 96 du 3 mai 2011 retiré par la Municipalité suite aux remarques de la commission permanente d'urbanisme, celles-ci peuvent se résumer ainsi :

- Mise en place d'un concours d'idées limité à 3 ou 4 intervenants en lieu et place de la désignation « directe » d'un mandataire sur la seule base d'une offre d'honoraires.
- Mise en place d'une démarche participative impliquant les principaux intéressés (utilisateurs des surfaces, par exemple).

Si le préavis 2011-2016 N° 20, qui nous occupe aujourd'hui, répond sur le premier point, la commission permanente d'urbanisme prend acte que la Municipalité n'a pas souhaité entrer en matière sur le second point.

2. Programme

La commission permanente d'urbanisme s'est interrogée sur « les projets que la Commune souhaite réaliser dans ce secteur » (1^{ère} ligne de la page 2 du préavis). Le projet de cahier des charges reçu le 4 avril 2012 répond, en partie, à ces interrogations. En effet, en plus du parking collectif souterrain mentionné dans le préavis, la commission a ainsi appris que la Municipalité prévoit :

- Le maintien de la station de pompage des eaux usées (en dessous du skate-parc).
- Un espace pour les manifestations (chapiteaux et tentes).
- Un accès au parking collectif souterrain (250 à 300 places) depuis le giratoire de la Grand-Rue.
- Que les aménagements existants (alignement d'arbres, cheminements, aire de jeux et skate parc, terrains de football) sis sur la place d'Armes et les abords du château peuvent être remis en cause, en tenant compte des éléments à conserver tels qu'indiqués par L'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse) et les notes de recensement architectural (végétation et constructions anciennes).
- Que les bâtiments existants sur les parcelles 155 et 670 ne sont pas à préserver.

La Municipalité mentionne encore dans ce cahier des charges :

- Que les propositions pourront également évaluer :
 - L'implantation d'un bâtiment public (salle des fêtes, assemblée de 400 personnes environ).
 - Le potentiel de construction de l'îlot formé par les parcelles 155 et 670 ainsi que sa vocation (autre qu'industrielle, qui est celle existante).
- Qu'une attention particulière sera portée à la mise en valeur du « Cabinet bleu » (note 2 au recensement architectural). L'emplacement futur de celui-ci est toutefois laissé à l'appréciation des participants.

3. Vues de la commission

La commission rappelle ici ce que prévoit que le plan directeur communal, accepté en 2000 par le Conseil communal, pour la parcelle communal « Au parc », à savoir :

- L'implantation d'une salle des fêtes et d'un parking souterrain
- La délocalisation des terrains de football

La commission permanente d'urbanisme souhaiterait que l'implantation (ou non) d'un bâtiment public (salle des fêtes, assemblée de 400 personnes environ) fasse partie intégrante des éléments qui seront évalués par les équipes mandatées.

La commission recommande, par ailleurs, à la Municipalité :

- De laisser le libre choix aux participants quant à l'emplacement de l'accès au parking collectif souterrain.
- De prêter une attention particulière au fait que les projets restent propriété de la Commune et que les auteurs abandonnent leurs droits.

La commission permanente des finances a étudié les aspects financiers de ce préavis le 7 février 2012 et a accepté à l'unanimité des membres présents les conclusions de celui-ci.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents le 19 avril, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 20 de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à mandater les prestataires pour l'étude test et l'élaboration du PPA ;
2. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 162'000.— TTC ;
3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 3500.5090.0 « Etude, élaboration du PPA au Château » ;
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans.

Rolle, le 4 mai 2012

Au nom de la commission,
Le président – rapporteur

Patrick Bréchon

